

AGENT COMMERCIAL - CAISSES MALADIE ET VIEILLESSE DE PARIS

Assurance Maladie Maternité

L'affiliation à cette caisse prend effet le 1er jour où l'intéressé remplit les conditions d'assujettissement au régime, c'est-à-dire le jour du début d'activité.

Allocation Familiales

L'affiliation à l'URSSAF débute le 1er jour du trimestre au cours duquel intervient le début d'activité.

Exemple : début d'activité : 15 janvier 2005

cotisation due : à partir du 1er janvier 2005

Assurance Vieillesse Invalidité Décès

L'affiliation à la caisse de retraite part le 1er jour du trimestre qui suit le début d'activité

Exemple : début d'activité : 15 janvier 2005

cotisation due : à partir du 1er avril 2005

La caisse vieillesse compétente pour les agents commerciaux

RSI ILE-DE-FRANCE CENTRE

CS 70021

141, rue de Saussure

75847 Paris Cedex 17

Les caisses maladies compétentes pour les agents commerciaux

R.A.M. : Réunion des Assureurs Maladie - (Organisme Conventionné n°11)

- 28bis, Bd de Sebastopol - 75004 Paris

- 59-63 rue de Cambronne - 75015 Paris

0 811 012 012

Mutuelle Bleue - (Organisme Conventionné n°21)

- 68, Rue du Rocher - CS60075 75396 - Paris Cedex 08

01 53 42 59 59

UMCAPI (Organisme Conventionné n°23)

- 69, Avenue du Maine - 75014 Paris
01 43 20 41 67

Mutuelle Previfrance (Organisme Conventionné n°25)

- 70, Rue Beaubourg - 75003 Paris
01 55 76 93 33

Avenir Santé Mutuelle (Organisme Conventionné n°31)

- 87, rue de la Roquette - 75011 Paris
01 43 72 12 12

Harmonie Mutuelle (Organisme Conventionné n°32)

- 20, Rue Monge - 75005 Paris
- 55-57, Boulevard Magenta - 75010 Paris
- 180, Boulevard Voltaire - 75011 Paris
- 137, Rue d'Alesia - 75014 Paris
- 236, Rue de la Convention - 75015 Paris
- 87, Rue de Lévis - 75017 Paris
- 162, Rue Ordener - 75018 Paris
01 44 84 19 60